



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 9 février 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 33 |
| Date de la convocation 1 ^{er} février 2017 | | |
| Date d'affichage 2 février 2017 | | |
| Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Réhabilitation de la salle des fêtes – Demande de subvention à la région PACA</i> | | |
| Vote pour à l'unanimité | | |
| <u>POUR</u> : 33 | | |
| <u>CONTRE</u> : 0 | | |
| <u>ABSTENTION</u> : 0 | | |

L'an deux mille dix-sept, le neuf février deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

RE Daniel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
MERMET-MEILLON Marc donne procuration à BIAU Joël,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La région PACA subventionne la réhabilitation d'équipements socio-culturels de proximité déjà existants. Sont éligibles les travaux de réhabilitation significatifs : isolation thermique, menuiseries, toiture, aménagement de cloisons, sanitaire, chauffage, etc.

Au cours de l'exercice 2017, la commune a pour projet de réaliser des travaux de réhabilitation à salle des fêtes située rue Lucien Simon.

Ce type d'investissement peut bénéficier d'une aide régionale.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|-------------------|-----------|--------|
| • Etat (DETR) | 200 000 € | (40 %) |
| • Région | 200 000 € | (40 %) |
| • Autofinancement | 100 000 € | (20 %) |

| | |
|--------------|-----------|
| TOTAL HT | 500 000 € |
| T.V.A. (20%) | 100 000 € |
| TOTAL TTC | 600 000 € |

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant HT de 500 000 € ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de la région PACA une subvention de 200 000 € ;
- **DIT** que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en découlant.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette seront inscrits dans les différents chapitres et articles du budget 2017.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 FEV. 2017
13 FEV. 2017

